



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 62469

Texte de la question

Les années passent, les effets d'annonces succèdent aux envolées lyriques des ministres successifs quant à la nécessité de mener une véritable politique de sécurité à laquelle aspirent les Français, et pourtant les premiers concernés, à savoir les fonctionnaires de police eux-mêmes, ne voient toujours rien de concret sur le terrain. Leur abnégation, leur sens du devoir et du service public et leur compétence doivent d'autant plus être soulignés que ces représentants de la police nationale paient chaque année un lourd tribut lors d'actions sur le terrain. Aussi, il conviendrait de mieux prendre en considération les revendications des policiers qui, quotidiennement, sont au contact de la réalité, pour élaborer une politique en matière de sécurité publique où les objectifs fixés seraient accompagnés des moyens en hommes et en matériels. La police de proximité présentée comme étant la solution aux problèmes de sécurité quotidienne des Français sera d'autant moins en capacité de remplir cette mission que les effectifs dévolus à la police de proximité le sont au détriment des effectifs existants, aucun recrutement spécifique n'étant réellement engagé. Certes, le nombre des adjoints de sécurité s'accroît, mais il ne s'agit pas là de véritables policiers et il ne serait pas raisonnable d'envoyer ces jeunes gens, insuffisamment formés, dans les quartiers les plus difficiles. De plus, les quelques recrutements que l'on nous présente suffisent à peine à remplacer les nombreux départs à la retraite. M. Pierre Hellier demande donc à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser le calendrier de mise en place de la réforme telle qu'elle a été présentée lors des assises de la police de proximité par le Premier ministre lui-même, en indiquant par ailleurs la nature et l'ampleur des moyens supplémentaires qui seront réellement affectés à cette politique.

Texte de la réponse

Les objectifs poursuivis en matière de recrutement et d'affectation de fonctionnaires actifs de la police nationale s'articulent autour des axes suivants accroissement et renforcement des effectifs opérationnels en vue d'assurer le remplacement des personnels admis à faire valoir leurs droits à la retraite et également de garantir une disponibilité suffisante d'effectifs dans les services, dans la perspective de la généralisation de la mise en oeuvre de la police de proximité. En outre, et concomitamment, le processus d'augmentation des effectifs de fonctionnaires administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale a été poursuivi, afin d'assurer le remplacement progressif des fonctionnaires actifs exerçant des fonctions non opérationnelles dans les services de la police nationale. Ainsi depuis 1997, la police nationale a bénéficié d'une augmentation significative du nombre d'emplois de fonctionnaires actifs. En particulier, 5 200 emplois supplémentaires de gardiens de la paix ont été créés depuis cette date, auxquels il convient d'ajouter 20 000 postes d'adjoints de sécurité, pérennisés en 2001, et 1 100 emplois de personnels administratifs, techniques et scientifiques. Pour l'année 2002, la loi de finances traduit un effort en matière d'accroissement des effectifs. Sont ainsi prévus la création de 2 700 emplois dans le corps de maîtrise et d'application de la police nationale (gardiens de la paix et brigadiers), et celle de près de 300 emplois de personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés. Par ailleurs, le processus de l'externalisation de certaines fonctions ou opérations à caractère technique, telles que l'entretien et la gestion automobiles, mais également la maintenance informatique, se poursuit. Les expériences menées à cette fin à l'échelon des secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) seront prochainement

étendues, notamment, dans le SGAP de Paris, par le biais du recours à une procédure de marché public. Enfin, des dispositions ont déjà été prises, et seront poursuivies, en vue de renforcer la présence effective des fonctionnaires actifs sur le terrain, en particulier dans les circonscriptions les plus sensibles. Ce redéploiement s'effectue par le biais de la généralisation de la police de proximité, qui doit être achevée d'ici à 2002, ainsi que par le mécanisme de la fidélisation d'unités de forces mobiles. La mise en place du dispositif de fidélisation des forces mobiles, décidée par le Conseil de sécurité intérieure du 19 avril 1999, a permis de réaffecter dans les services (ou unités) de police de proximité, des fonctionnaires de sécurité publique issus le plus souvent d'unités départementales chargées de missions d'ordre public. Cinq compagnies républicaines de sécurité (effectif opérationnel : 80 pour une compagnie), huit détachements à résidence (effectif opérationnel : 41 pour un détachement) et neuf escadrons de gendarmerie mobile (effectif opérationnel : 40 par escadron en zone de police d'Etat) ont ainsi été fidélisés en deux vagues successives (octobre 1999 et décembre 2000) dans 20 des 26 départements les plus sensibles. La troisième vague a débuté en 2001. Au final, ce sont 3 000 policiers et gendarmes des unités des forces mobiles qui participeront au quotidien à la lutte contre la délinquance et l'insécurité, dans 26 départements très sensibles ou sensibles. La perspective de la diminution du nombre de missions non opérationnelles exercées par les fonctionnaires actifs - telles que la garde des détenus hospitalisés - ou de gardes statiques, devrait contribuer, à terme, à réaffecter un effectif encore accru de personnels actifs sur la voie publique. La généralisation de la police de proximité entre désormais dans sa troisième et dernière vague, moins de deux ans après son déclenchement, annoncé lors des assises nationales de la police de proximité, le 30 mars 2000 à la porte de la Villette. Engagée depuis juin 2001, elle intéresse les 219 circonscriptions restantes, sur 86 départements et 632 communes, pour un total de 7 413 140 habitants. Ainsi, l'ensemble des 462 circonscriptions de police du territoire national, intégrant 1 609 communes et 29 677 139 habitants bénéficieront, dès le début du deuxième semestre 2002, de l'intégralité de la réforme. Des mesures d'accompagnement significatives sont intervenues dans le domaine des effectifs et de l'organisation. Au total, plus de 62 M d'euros (soit 410 MF) ont été consacrés spécifiquement à la mise en oeuvre de la généralisation de la police de proximité. S'agissant des effectifs, grâce à des recrutements en surnombre et par anticipation, 3 246 fonctionnaires supplémentaires actifs et administratifs, ont été recrutés dans la police nationale, entre le 1er janvier 1999 et 31 décembre 2001. Les circonscriptions de la première vague de généralisation ont bénéficié d'une augmentation d'effectifs de 1 219 fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application, et celles de la deuxième vague, d'un accroissement de près de 1 600 fonctionnaires de la police nationale, dont 500 fonctionnaires administratifs permettant le redéploiement de personnels actifs à des missions de police de proximité. Pour la troisième vague, 276 fonctionnaires ont été affectés dans les petites circonscriptions en 2000. Une part significative des 1 000 gardiens de la paix supplémentaires recrutés sur décision du conseil de sécurité intérieure du 30 janvier 2001 les ont rejoints lors des sorties d'écoles en début 2002. En ce qui concerne l'organisation et les moyens, la nouvelle dynamique de déconcentration obtenue par l'application du principe de territorialisation à l'échelon des circonscriptions s'est traduite par leur redécoupage en 1 102 secteurs de police de proximité au cours des deux premières vagues de généralisation. L'accompagnement de la réforme est également lié au renforcement des moyens mobiles disponibles, par l'acquisition de 644 véhicules et de 1 351 scooters pour les deux premières vagues. S'agissant de l'équipement, les crédits immobiliers de la police nationale s'établissent au titre de l'année 2002 à 106,71 M d'euros (700 MF) en autorisations de programme et à 67,08 M d'euros (440 MF) en crédits de paiement. Ils permettront de mener à bien les réalisations déjà engagées et de procéder au lancement de différentes études. Les dotations globales s'élèveront à 15,24 M d'euros (100 MF) à répartir entre les programmes zonaux de maintenance immobilière, la partie immobilière liée au déploiement du réseau ACROPOL, le câblage des services de police et les travaux de mise aux normes des centres et locaux de rétention administrative ou relatifs à l'armement (stands de tir, soutes à munitions, armurerie). En raison des difficultés actuelles pour loger les policiers dans les zones où l'offre du marché est insuffisante (région parisienne, agglomération lyonnaise et Nice), la contribution aux dépenses de construction de logement pour les fonctionnaires sera majorée en 2002 (+ 4,57 M d'euros, soit + 30 MF, d'autorisations de programme et + 6,1 M d'euros, soit + 40 MF, de crédits de paiement par rapport aux dotations 2001 sur le chapitre 65-51). Outre l'objectif affiché de combler les offres de logement insuffisantes dans certaines zones géographiques, un effort sera également fourni afin de pallier le manque de grands logements et d'habitats temporaires.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62469

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3483

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1911